



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 février 2024 à 19h00** - Date de convocation : **15 février 2024**  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**  
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

| Nombre de membres     |             |                                        |
|-----------------------|-------------|----------------------------------------|
| Art 2121-2<br>du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la<br>délibération |
| 15                    | 13          | 13                                     |

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MARS 2024

ARRIVÉE

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. G. LE LAN-LE LUYER (pouvoir P. CARRIER), C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à C. ANDRIEUX)

**DELIBERATION N° 15/2024 – LOCAL TELECONSULTATION**

De plus en plus appréciée des Français, la téléconsultation dispose de nombreux avantages notamment pour diminuer les déserts médicaux et pour les personnes vulnérables.

Considérant que la mise en place d'un système de téléconsultation dans la commune est un excellent moyen de lutter contre les déserts médicaux, M. Le Maire propose de retenir la proposition de Seine Normandie Agglomération de mettre en place d'une borne permettant de proposer aux habitants un accès rapide à une consultation à distance avec un médecin qualifié disponible.

La mise en place d'une borne de téléconsultation est gratuite pour la commune. Seule, une participation financière est à envisagée au-delà de 50 passages.

Elle sera implantée au sein du bâtiment principal de la Mairie dans des conditions permettant d'offrir un excellent niveau confidentialité.

Après échanges, le conseil municipal retient la proposition d'implanter une borne de téléconsultation sur le territoire de la commune.

**Vote** : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

